

A Ras 2 Marais

L'info des sites Natura 2000

Marais de Seudre, de Brouage et d'Oléron

Libellule déprimée

N°9
Juillet 2016

Edito

Concernée par les zones humides sur les deux tiers de son territoire, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes porte une attention particulière à la préservation mais aussi à la valorisation de ses marais. Natura 2000 est une démarche qui permet de répondre à ce double objectif de préservation de la biodiversité et de développement des activités humaines. Ceci explique la volonté des élus de l'intercommunalité de porter ce projet, même au-delà des limites administratives de son territoire. Des partenariats ont d'ailleurs été mis en place avec les collectivités alentours. Nous avons fait le choix de continuer cette mission d'animation, menée déjà depuis 2013. Les comités de pilotage Natura 2000 nous ont renouvelé leur confiance en votant à l'unanimité pour la candidature de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes sur cette démarche jusqu'en 2019. Pour bien démarrer cette nouvelle phase d'animation, la lettre d'information s'offre un petit coup de jeune. Nous espérons que cette édition au format numérique et au design plus moderne sera source de nouveaux échanges et partenariats. Bonne lecture !

En bref...

Natura 2000, ça continue !

La Cdc du Bassin de Marennes reste la structure animatrice Natura 2000 jusqu'au 31 mai 2019. La Cdc de l'Île d'Oléron continue à assurer la co-animation sur les marais insulaires.

Vous vous engagez !

Au 1er juillet 2016,
- 18 chartes Natura 2000 signées (260 ha)
- 1 contrat Natura 2000 engagé (0,4 ha)

A voir, à faire

La 20ème Nuit Internationale de la chauve-souris du 27 au 28 août 2016
www.nuitdelachauvesouris.com

Parties républicaines
Mickaël Vallet



Mickaël VALLET,
Président du
Comité de pilotage
Natura 2000

Bilan des actions menées

de 2013 à 2016



COMMUNICATION

Afin de diffuser largement l'information, que ce soit auprès des partenaires, des acteurs locaux ou du grand public, plusieurs supports d'information ont été mis en place :

- une lettre d'information spécifique aux sites Natura 2000, dorénavant au format uniquement numérique

- un site internet dédié à la démarche :

marais-seudre-brouage-oleron.n2000.fr

- des articles réguliers dans les journaux municipaux et communautaires.



SENSIBILISATION

La structure animatrice est intervenue sur 15 communes sur les 32 concernées par les sites afin de présenter la démarche Natura 2000. Ces interventions ont eu lieu principalement dans les conseils municipaux. Trois réunions publiques ont aussi été organisées sur l'invitation d'associations locales et d'une commune. L'animatrice Natura 2000 intervient également auprès des scolaires et des formations diplômantes afin de leur présenter les enjeux de préservation des marais du territoire.



SUVIS BIOLOGIQUES

Qui dit préservation de la biodiversité, dit aussi amélioration des connaissances. A cette fin, deux espèces de limicoles à fort enjeu, l'Echasse blanche et l'Avocette élégante sont suivies tous les ans afin d'établir un diagnostic des sites de nidification utilisés : végétation, niveaux d'eau, dérangement, prédation, etc. Cette analyse permettra de proposer une gestion plus fine des sites de reproduction, avec des niveaux d'eau favorables à ces espèces et un dérangement réduit.



ANIMATION

Plusieurs manifestations à destination du grand public ont été organisées sur le territoire afin de faire découvrir au plus grand nombre la richesse biologique des marais et les activités qui contribuent à leur entretien. Soyez à l'affût de ces événements organisés régulièrement :

- « Tous dehors ! pour les journées Nature en Pays Marennes Oléron » pour découvrir le patrimoine naturel, culturel et historique ;
- « Marai' Sonance » pour allier musique et nature ;
- le concours photos pour vous inviter à observer les marais qui nous entourent !



Contractualisation :
16 propriétaires engagés dans la charte !

Plusieurs propriétaires ont adhéré à la charte Natura 2000 sur leurs parcelles, ce qui leur permet de bénéficier de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Ce sont ainsi 260 ha de marais, de prairies, de roselières ou encore de plans d'eau qui sont valorisés du fait de la gestion du propriétaire et/ou du fermier.



Assistance technique : plus de 100
porteurs de projets accompagnés !!

Afin d'appréhender en amont les impacts de leur projet sur le site Natura 2000, les pétitionnaires sont assistés par la structure animatrice afin de mettre en place des mesures d'évitement de ces impacts négatifs, lorsqu'ils existent. Si vous avez un projet dans ou à proximité du site Natura 2000, contactez-nous !



Les chasseurs s'engagent dans Natura 2000 !

Complétant les Mesures Agro-Environnementales (aides financières annuelles) et les contrats Natura 2000 (aides financières sur devis et factures), la charte Natura 2000 permet à chacun de s'engager volontairement en faveur de Natura 2000.

Signée pour une durée de 5 ans par les propriétaires et gestionnaires, la charte Natura 2000 comporte des recommandations générales et des engagements volontaires pour chaque grand type de milieu : estran, marais, dune, boisement...



Rencontre avec l'un des signataires, Félix Papin.

Vous êtes le président de l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) de St Jean d'Angle. Pouvez-vous nous expliquer le rôle de cette structure ?

L'ACCA est une association de chasseurs, avec agrément préfectoral, qui réunit plus de 200 adhérents. Elle compte aussi dans ses rangs des non-chasseurs, propriétaires de marais. Nos activités principales consistent à lâcher du gibier, entretenir le territoire, aménager des parkings de chasse et délimiter les réserves (ndlr. Pour favoriser le développement de la faune sauvage, chaque A.C.C.A doit mettre au moins 10% de son territoire en réserve de chasse).

L'ACCA a engagé une démarche d'acquisition de marais. Dans quel but ?

Nous souhaitons éviter l'abandon du marais, le changement de culture ou encore la spéculation. Nous achetons donc des parcelles de marais sur lesquelles nous installons des fermiers afin de continuer à entretenir le milieu. L'ACCA est actuellement propriétaire de 44 ha de marais.

Pourquoi avez-vous décidé de signer une charte Natura 2000 ?

La charte Natura 2000 n'est pas contraignante : les engagements correspondent aux pratiques actuelles et elle permet de bénéficier de certains avantages fiscaux... En effet, le propriétaire est exonéré à 100% de la Taxe Foncière sur le Non Bâti et, dans le cas d'une succession ou d'une donation, d'être exonéré aux 3/4 des droits de mutation. Ce qui n'est pas négligeable !

Cette exonération va permettre à l'ACCA d'économiser environ 3000 euros, somme qui sera réinvestie dans l'entretien du marais (pose de barrières, réalisation de clôtures, curage de fossés).

D'ici peu, nous allons nous en servir pour poser 1500 mètres de clôture chez l'un de nos éleveurs.



Aviez-vous des a priori sur Natura 2000 ?

Oui car j'ai entendu tout et n'importe quoi sur Natura 2000. Des idées préconçues comme quoi en adhérant à la charte, nous n'aurions plus accès à nos terrains, nous ne pourrions plus chasser... Ce qui n'est pas le cas. Je pense qu'il faut être intelligent et dépasser les qu'en-dira-t-on, les a priori que l'on se fait sur chacun. Vous savez, je suis chasseur, j'ai mes convictions mais j'entretiens aussi des relations cordiales avec des membres de la LPO (ndlr. Ligue pour la Protection des Oiseaux) par exemple. L'un n'empêche pas l'autre.



La charte est téléchargeable sur le site
marais-seudre-brouage-oleron.n2000.fr

Sur les traces de...



LA RAINETTE MÉRIDIONALE *HYLA MERIDIONALIS*

La Rainette méridionale est un petit amphibien (6,5 cm maximum) à l'aspect élancé avec des membres longs et finement musclés qui permettent des sauts impressionnants. Ses doigts et orteils sont terminés par des ventouses qui lui permettent de grimper sur les végétaux, mais aussi sur pratiquement toutes les autres surfaces. La peau de la Rainette est entièrement lisse, souvent vert vif, mais parfois jaunâtre, vert-marron ou plus rarement bleu vif. Ses yeux présentent une pupille horizontale.

Comme son nom l'indique, la Rainette méridionale est un des exemples frappants du caractère méditerranéen de la faune de Charente-Maritime. On trouve cette grenouille dans les milieux proches du littoral, même s'il existe un certain taux de salinité. Elle fréquente notamment les jâs et les bords des fossés inondés et riches en végétation aquatique. On la croise aussi fréquemment dans les maisons, derrière les volets, dans les salles de bain ou encore dans les piscines. Grâce à la douceur du climat océanique, on peut observer cette espèce quasiment toute l'année lorsque l'humidité est suffisante.

Le chant est une seule note sonore grave (ra-a-ar), répétée lentement, qui peut faire penser à un escalier qui grince, ou... à un rot caverneux.

Les Rainettes sont tributaires de la qualité de leur milieu de vie. Nombre d'entre elles sont victimes des automobilistes lors du franchissement d'axes de circulation où elles s'immobilisent, se confondant ainsi avec de petits cailloux. Alors, faites attention sur la route !

Source : Poitou Charentes Nature



Contact :
Gaëlle KANIA
Téléphone : 05 46 85 98 41
Mail : natura2000@bassin-de-marennes
Site internet : marais-seudre-brouage-oleron.n2000.fr



Coordination / Conception : Communauté de Communes du Bassin de Marennes / DREAL ALPC
Réalisation, maquette : Communauté de Communes du Bassin de Marennes
Crédits photos : sauf mention G. KANIA
ISSN : 2267-2826

Cette lettre d'information est diffusée par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes dans le cadre de sa mission déléguée de l'Etat comme structure animatrice des DOCOB Natura 2000 communs aux sites FR540432 & FR5412020 et aux sites FR5400431 & FR5410028. Cette démarche est menée avec la participation financière de l'Europe (FEADER) et de l'Etat. Une co-animation est assurée par la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron.

Icônes réalisées par MadebyOliver : <http://www.flaticon.com/authors/madebyoliver> via www.flaticon.com